

Lycéen, bientôt en fac de droit

Par **Mrsxf**, le **30/01/2013** à **18:51**

Bonjour,

je m'appelle Tom, j'ai 16 ans, je suis en 1ère STMG (anciennement appelée STG) par défaut puisque le conseil a refusé mon passage en 1ère ES qui était mon choix et qui me semblait le plus adapté à mes ambitions, bref. Aujourd'hui à la moitié de l'année j'ai 13 de moyenne je m'ennuie royalement, je ne fais que le minimum syndical et j'ai cette horrible impression de perdre mon temps, du temps que je pourrais consacrer à étudier ce qui m'intéresse, le droit.

Mon désir est d'être Avocat depuis le collège (un peu après y être entré) et en parcourant internet et les nombreuses discussions des futurs 1ère année, j'ai plusieurs interrogations qui subsistent dans ma tête et j'espère que vous pourrez les éclaircir [smile3]

Je lis et beaucoup parlent des TD et du chargé de TD, qui est le chargé de TD ? Comment le devient-il ?

Si je demande cela c'est que je vois aussi la question du PC portable qui ressort et apparemment des chargés de TD n'aiment pas le PC etc... et donc j'aimerais savoir quel est son rôle, quelle autorité a-t-il sur nous ? et en quoi consiste le TD, c'est un travail de groupe du coup ?

Je ne vais pas renouveler la question du PC puisque j'en ai un et sauf contre-indications je compte bien le prendre étant donné que je tape relativement vite. Mais je voudrais tout de même connaître votre avis là-dessus par rapport au dérangement car paraît-il que cela agace certains d'entendre le bruit des touches et si nous ne sommes pas beaucoup à taper je ne voudrais pas importuner les autres autour de moi au risque de me mettre une étiquette en début d'année.

Je vois aussi de nombreux conseils dont celui de profiter de nos vacances et de surtout ne pas se prendre la tête avant d'entrer en FAQ car la dose sera assez conséquente durant l'année mais comme je vous l'aie dit, pour moi les cours que j'ai actuellement c'est vraiment de la rigolade (à part le français quand même qui nécessite un peu plus d'efforts) et ayant encore 1 an et demi devant moi j'aimerais commencer à apprendre du vocabulaire et les articles de droit fréquemment rencontrés. Auriez-vous des conseils de livre ?

Et enfin comment se passe la notation, le comptage des points, j'ai cru comprendre que c'était par semestre mais que se passe-t-il si l'on a moins de la moyenne ?

Pour en dire un peu plus sur moi, j'aime beaucoup le vocabulaire riche, le langage très soutenu bien que je ne parle pas de cette façon avec mes amis mais du moins quand il s'agit

de plaider ou de dissenter.

J'ai eu l'occasion d'assister à une audience aux prud'hommes dans le cadre du stage en entreprise de 3ème que j'ai fait dans un cabinet d'avocats où ils étaient tous très sympas et j'en garde un bon souvenir ainsi qu'à une audience en tribunal correctionnel.

Ce qui m'intéresse davantage dans cette profession c'est le droit pénal, tout ce qui est infractions, délits, crimes.

Quand j'annonce ce que je voudrais faire plus tard j'ai toujours le droit à la même réponse : "Sa gagne pas mal un Avocat !"

En toute honnêteté je n'ai qu'une vague idée du salaire d'un Avocat et je fais cela plus par passion que pour de l'argent, maintenant on ne va pas se le cacher on espère tous être récompensé de nos efforts et on sait pertinemment que l'on n'est pas rémunéré au SMIC.

Par **Newjurist**, le **30/01/2013** à **21:06**

Bonjour Tom,

[citation]Je lis et beaucoup parlent des TD et du chargé de TD, qui est le chargé de TD ? Comment le devient-il ? [/citation]

Il est possible de devenir chargé de TD à partir du Master 2. Il est souvent recruté par le professeur en charge de donner le cours. Normalement, il s'agit d'un élève ayant des connaissances solides dans la matière qu'il doit diriger. Il peut aussi être doctorant (thésard) ou maître de conférence, ou avocat.

Un TD est un enseignement en groupe qui se passe toutes les semaines à un jour et une heure fixe. Les groupes peuvent aller de 20 à 30 élèves à peu près. Le but est de préparer un TD chez soi (pendant 1 semaine donc). Le TD peut varier. Certains interrogent des élèves qui chaque semaine doivent présenter un exposé du TD (exposé de leur travail), certains avec possibilité de notes, certains sans, à savoir qu'après les élèves doivent poser des questions, dire ce qu'ils en pensent etc. Certains chargés de TD préfèrent un travail collectif qui aboutit à la correction du TD. Enfin, souvent, à la fin du TD, le chargé de TD relève des copies parfois toutes les copies. Tout ce que je raconte est lié au chargé de TD, ce n'est pas une généralité.

Quelle autorité a-t-il ? Paradoxalement, alors qu'il ne peut être qu'un "simple élève" de master 2, il a une grande autorité parce qu'il donne une note à la fin du semestre.

Pour comprendre son autorité, il faut comprendre comment marche l'année. Je crois que grâce à notre cher Bayrou, la semestrialisation existe. La semestrialisation est un découpage de l'année en 2: une période d'examen en janvier et une en mai.

En 1ère année, depuis cette année il me semble, au premier semestre il y a un contrôle continu pour faire le passage terminale-> 1ère année en douceur. Puis au second semestre la vraie semestrialisation commence.

Pour valider une année, il faut 10 au premier semestre et 10 au second semestre. A savoir que chaque faculté a son propre système de validation.

Dans la mienne, il faut avoir 10 de moyenne dans l'année entière, c'est à dire que tu peux avoir 8 au premier semestre et 12 au second, les semestres se valident. De plus, chaque

semestre est découpé en unité. Les unités se compensent (c'est donc la moyenne des unités qui donne la moyenne finale du semestre qui donne en additionnant les 2 semestres la moyenne de l'année qui te permet de valider l'année).

Il faut comprendre qu'un semestre en droit est découpé comme je le disais en unité. Par exemple : une unité fondamentale (avec les matières fondamentales, i.e : droit civil / droit constit/ histoire du droit en première année) avec une ou deux unité optionnelle(s). Souvent l'unité fonda contient les TD. L'ensemble est noté sur 300 (ramené ensuite sur 20). Par exemple : en première année, il fallait choisir 2 matières à TD parmi les 3 précitées. Si tu prends civil et constit en TD ça donne 50 points civil / 50 points constit / 50 points histoire mais 30 points en TD civil et 30 points en TD Constit. ça fait l'ensemble sur $50+50+50 = 150 + 30 + 30 = 210$ points et 90 points d'options. (c'est pour te donner un ordre d'idée).

Après certaines facultés ont le système de rattrapages, d'autres non, encore une fois ça dépend des facultés. Dans la mienne (à savoir Bordeaux), il existe un système de rattrapages. C'est pour répondre à ta question (Que se passe-t-il si en dessous de la moyenne). Donc si tu as bien compris soit tu compenses avec le second semestre (ou le premier si tu as validé le premier et que tu as moins au second) soit tu vas aux rattrapages. Le rattrapage est possible à partir du 8/20, 130 sur 300 si je me trompe pas. Le rattrapage se passe après les exams du second semestre (vers fin Juin). Il s'agit de repasser les matières où tu n'as pas eu la moyenne SAUF celles appartenant à une unité validée. Une unité validée n'est plus à repasser et sera ad vitam aeternam validée. C'est à dire que si tu redoubles, tu l'auras déjà validée.

Pour ce qui est de l'été, tu peux regarder les livres d'initiation au droit civil, constit etc mais vraiment les basiques, pas besoin de se prendre la tête je pense. Si tu me donnes les noms, je peux aller faire un tour pour voir ce que ça donne.

Pour ce qui est d'être Avocat, c'est un très bon choix même si il existe beaucoup d'avocats, il faut savoir sortir du lot. Surtout, il faut oublier les préjugés, un avocat ne gagne pas beaucoup forcément, surtout en ce moment. Un bon avocat gagnera bien :).

Si tu as d'autres questions, n'hésite pas.

Par **Mrsxf**, le **30/01/2013** à **23:24**

Merci beaucoup d'avoir pris la peine de me détailler tout cela, c'est effectivement plus clair pour moi à présent.

Et au sujet du PC, tu en as un ? comment cela se passe à Bordeaux, beaucoup d'étudiants en ont, cela est-il dérangeant pour les autres ?

PS : Je vais regarder du côté des livres et vous montrerais ceux qui ont retenu mon attention.

Par **Poussepain**, le **30/01/2013** à **23:51**

Bonjour,

Pour les TD vous savez tout désormais.

Pour le PC ils sont bien sûr autorisés en amphi et en TD, moi ça me soule à cause du bruit mais bon je suis un vieux de la vielle.

C'est une bonne idée de faire un peu de droit, de se familiariser avec, à condition que cela n'influe sur votre travail du lycée.

Le mieux c'est de commencer par une intro au droit, il y'en a beaucoup.

Après cette lecture, plus que de se lancer dans la technique juridique, vous pourriez acquérir de bonnes bases en sociologie et économie (en empruntant un cours d'ES par exemple), vous intéresser à la politique, à l'actualité, et plus largement aux autres sciences sociales (Histoire, philo politique...).

Vous pourrez ainsi avoir une solide culture générale qui sera plus dure à obtenir en fac faute de temps et qui vous mettra à l'aise pour le premier cycle universitaire.

Cela fera toujours la différence, sans pour autant vous épuiser dans de la technique juridique que vous aurez tout le temps d'apprécier en fac.

Bon courage

Par **Newjurist**, le **31/01/2013** à **01:06**

Comme sus-dit, pas d'inquiétude à avoir au niveau de l'ordinateur, admis, possible, mieux de mon point de vue.

En master, sur 300 élèves, il doit y avoir 280 ordinateurs.

(Oui j'en ai un :)).

Par **Mrsxf**, le **31/01/2013** à **12:35**

J'ai repéré ces livres :

- http://livre.fnac.com/a4244242/Isabelle-Defrenois-Souleau-Je-veux-reussir-mon-droit?oref=00000000-0000-0000-0000-000000000000&ectrans=1&Origin=CMP_GOOGLE_PS_LIVRE

- http://www.laprocedure.com/lexique-des-termes-juridiques-2013/9782247116935.html?gb=1&a_code=105

- http://www.amazon.fr/gp/product/2856231446/ref=as_li_ss_tl?ie=UTF8&tag=httpreussicom-21&linkCode=as2&camp=1642&creative=19458&creativeASIN=2856231446

- http://www.amazon.fr/gp/product/2247109829/ref=as_li_ss_tl?ie=UTF8&tag=httpreussicom-

[21&linkCode=as2&camp=1642&creative=19458&creativeASIN=2247109829](http://www.amazon.fr/gp/product/2247106064/ref=as_li_ss_tl?ie=UTF8&tag=httpreussicom-21&linkCode=as2&camp=1642&creative=19458&creativeASIN=2247109829)

- http://www.amazon.fr/gp/product/2247106064/ref=as_li_ss_tl?ie=UTF8&tag=httpreussicom-21&linkCode=as2&camp=1642&creative=19458&creativeASIN=2247106064

- http://www.amazon.fr/gp/product/285623187X/ref=as_li_ss_tl?ie=UTF8&tag=httpreussicom-21&linkCode=as2&camp=1642&creative=19458&creativeASIN=285623187X

Je pense aussi à une autre chose, les langues étrangères. Quelqu'un qui ne compte absolument pas s'étendre à l'international mais qui veut plutôt exercer dans des pays francophones a-t-il vraiment besoin de savoir parler une autre langue que le français ? L'Avocat chez qui j'ai effectué mon stage ne savait dire que "yes" et "no" et à priori cela ne lui posé aucuns soucis. Et vous qu'en pensez-vous ?

Par **Poussepain**, le **31/01/2013** à **13:00**

L'utilité de l'anglais dépendra de l'usage qui en est fait dans la structure dans laquelle vous souhaitez travailler. En grande ville, en droit des affaires c'est un sérieux plus.

Plus généralement l'anglais aujourd'hui parait incontournable, sinon vous vous fermerez nécessairement des portes, surtout en tant qu'avocat.

Honnêtement aujourd'hui vous avez 16 ans, vous êtes au lycée, entre les films, les échanges internet, les voyages il y'a moyen d'apprendre de manière concrète et ludique alors fixez vous comme objectif d'être bilingue dans 7 ans, ça parait raisonnable et ça ne peut pas vous faire de mal.

Par **Mrsxf**, le **03/02/2013** à **19:43**

Je reprends le sujet sur un tout autre point, pensez-vous qu'il est possible d'effectuer un stage en cabinet d'avocats en période scolaire ? Vous vous en souvenez peut-être mais généralement le dernier mois que ce soit au lycée ou au collège les profs nous font faire des sudokus et des pendus en cours et je me demandais justement si je ne pouvais pas plutôt faire un stage qui m'apprendrait bien plus et au moins je serais dans le milieu dans lequel je veux aller. Je suppose que cela nécessiterait quelques dérogations mais dans l'absolu est-ce faisable ?

Par **Newjurist**, le **03/02/2013** à **20:04**

Bonsoir Mrsxf,

Ce n'est pas forcément nécessaire de faire un stage, ça peut être intéressant mais vous

semblez hâtif, vous aurez le temps de faire un stage.

Si vous voulez absolument, vous pouvez demander à faire un stage, le problème c'est que je ne pense pas que vous puissiez obtenir l'appellation stage mais plutôt un suivi d'un avocat. Je crois qu'il y avait des lycéens quand j'avais fait mon stage qui étaient venus regarder. Peut être pouvez vous obtenir alors une lettre de l'avocat certifiant que vous avez suivi certaines audiences que vous pourrez glisser dans votre dossier de faculté.

A demander je pense :).

Par **Mrsxf**, le **03/02/2013** à **21:33**

Peut-être suis-je un peu hâtif mais quoiqu'il en soit les jours passent, ils sont longs, je suis contraint d'écouter des cours dont je me désintéresse totalement et mon dieu quelle lenteur dans le programme. J'étudierais tout le chapitre deux jours avant le contrôle j'aurais la même note voire mieux (puisque je ferais le devoir à chaud). Je ne pense pas que vous vous rendriez compte. Bien sûr il n'y a pas que le lycée et fort heureusement je fais beaucoup de choses en dehors mais professionnellement parlant j'ai réellement l'impression de ne pas avancer.

Maintenant, ne comprenez pas les choses de travers, je ne dis pas là être surdoué simplement que la série dans laquelle je suis n'est pas adapté à mon profil et qu'en plus d'étudier des choses qui ne m'intéressent en nul point je dois le faire à la vitesse de la classe (et du programme). C'est sans doutes mieux d'avoir le temps me direz-vous ,vous qui avez connu la FAC...

Par **marianne76**, le **04/02/2013** à **10:48**

Bonjour,

A mon sens un stage chez un avocat n'a de sens réel que lorsque l'on est déjà étudiant on droit, dans la mesure où l'on comprend la matière et que l'on peut commencer à se demander comment on pourrait résoudre tel ou tel cas.

L'avocat étant tenu par le secret professionnel ne peut de toute façon pas laisser un lycéen assister à ses rdv, la seule chose que vous pourriez faire c'est aller aux audiences mais là nul besoin d'être en stage, les audiences du tribunal correctionnel sont ouvertes à tous.

Par **Mrsxf**, le **04/02/2013** à **12:09**

Ce n'est pas faux mais cela permet toujours d'être dans le milieu du droit et d'acquérir à la fois des connaissances et du vocabulaire juridique. Et bien qu'ils soient tenus par le secret professionnel, étudier des dossiers terminés me convenait très bien.

Pour les audiences c'est ce que je regardais, je vais me renseigner auprès du tribunal de ma ville afin de connaître les audiences en Cour d'assises.

Par **bulle**, le **04/02/2013** à **12:42**

Bonjour,

Il y a aussi le problème de la convention de stage qu'on ne peut pas avoir au lycée. Trouver un stage ne va donc pas être facile et si vous en trouvez un cela risque de vite tourner en stage photocopieuse du fait de l'absence de connaissances en droit.

Par **Mrsxf**, le **04/02/2013** à **16:08**

Il est vrai que de toute façon je n'aiderais pas le cabinet ou l'avocat en question et que c'est dans mon unique intérêt que d'aller en faire un. De ce fait, il est tout à fait concevable que le cabinet en question ne voit aucune raison de me prendre puisqu'il ne ferait que perdre un peu de son temps pour me dire quel dossier dois-je regarder et qu'ensuite on en parle.

Par **marianne76**, le **04/02/2013** à **16:41**

Bonjour,

[citation]Pour les audiences c'est ce que je regardais, je vais me renseigner auprès du tribunal de ma ville afin de connaître les audiences en Cour d'assises.[/citation]

Je vous parlais d'assister aux audiences du tribunal correctionnel, il y en a toutes les semaines. Pour la cour d'assises il n'y en a que de temps en temps.

Par ailleurs sauf à connaître particulièrement bien un avocat, vous aurez du mal à trouver un stage parce que même mes étudiants en licence ou en 2ème année de droit pour arriver à décrocher un stage c'est difficile pour eux.

Par **Mrsxf**, le **04/02/2013** à **17:09**

Oui mais paraît-il qu'en Cour d'assises c'est plus intéressant.

En ce qui concerne le stage, c'est peut-être parce que j'étais en 3ème mais je n'ai fait ni lettre ni quoi que ce soit, je préférerais me déplacer de façon à pouvoir dialoguer en direct et que chacun sache tout de suite à qui il s'adresse et en 2 minutes la convention était signée.

Par **marianne76**, le **04/02/2013** à **17:52**

[citation]Oui mais paraît-il qu'en Cour d'assises c'est plus intéressant. [/citation]
tout dépend de l'affaire [smile3]

Et ne pas oublier que ce métier ne se résume pas qu'au pénal et aux assises [smile4]

Par **Mrsxf**, le **04/02/2013** à **18:11**

C'est vrai, dans ma situation je ne peux apparemment que me contenter d'assister à des audiences et de lire des livres de droit, c'est donc ce que je vais faire.

En tout cas je vous remercie d'avoir répondu à mes questions et ce rapidement, si vous avez d'autres conseils à me donner, je suis preneur.